



STADOCESTE TARBAIS ARTS MARTIAUX
JUDO

SAISON 2008-2009

Autorisation en cas d'accident ou de maladie aiguë.

Enfant : Nom Prénom
Date de naissance :
Adresse :

En cas d'accident ou de maladie aiguë, en fonction des soins nécessaires, un des responsables de l'association ou l'enseignant fera appel :

Soit à votre médecin traitant
Soit au SAMU (Tél : 15)

Et vous préviendra le plus rapidement possible.

Pour cela, merci de préciser les renseignements suivants :

N° de téléphone où vous pouvez être joint rapidement :

Père : Mère : Responsable :
Médecin traitant : Nom : Tél :

Etablissement de soins choisi : *

*Hôpital :

*Clinique :

*Ce choix sera bien sûr respecté dans la mesure où l'établissement d'accueil sera compatible avec l'état de santé de l'enfant ou de l'adolescent.

Je soussigné : Monsieur :

Madame :

Autorise tout examen, soin ou intervention chirurgicale nécessaire.

Autorise le responsable de l'association ou l'enseignant :

- A demander l'admission en établissement de soins
- A reprendre l'élève à sa sortie uniquement en cas d'indisponibilité des parents.

Date :Signature du Père, de la Mère ou du représentant légal.

Extrait du règlement intérieur

La prise en charge des enfants mineurs se fait au niveau de la salle de judo au premier étage du gymnase Massey. Il est demandé aux parents ou au représentant d'accompagner l'enfant jusqu'à sa prise en charge par un dirigeant ou par l'enseignant.

En conséquence il est demandé aux parents de ne pas laisser les enfants rentrer seuls dans l'enceinte du gymnase.

La responsabilité des dirigeants ne saurait donc être engagée si cette règle n'était pas respectée.

De même il est demandé aux enfants d'attendre leurs parents dans la salle de judo à la fin de chaque cours.

Signature des parents ou du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »

STADOCESTE TARBAIS ARTS MARTIAUX JUDO
Gymnase Massey, rue Clarac 65000 TARBES
Tél : 05.62.34.75.49